

# DECISION DU MAIRE



PRISE LE - 9 JAN. 2019

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

RESULTANT DES DELIBERATIONS DES 30 MARS 2014 ET

25 JUIN 2015

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20190109-SAJ2019DEC006-4C

Service Animation Jeunesse

MS

N°2019-006

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2019

Affichage : 10/01/2019



**OBJET : Fanny MONTIER - Convention prestataire de service**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du 30 mars 2014 et du 25 juin 2015 au terme desquelles il a reçu délégation d'attributions du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency organise dans le cadre des différentes périodes de vacances de l'année 2019, des ateliers créatifs avec pour objectif de développer la créativité des jeunes âgés de 10 à 17 ans,

CONSIDERANT le projet de convention de prestation présenté par Madame Fanny MONTIER, dessinatrice, domiciliée 50 rue de la Fosse aux Moines à Montmorency 95160,

## DECIDE

**Article 1 :** La signature d'une convention entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et Madame Fanny MONTIER pour la prestation suivante : animer un atelier d'initiation au dessin de personnages de film, dessin animé et bande dessinée, pour 8 jeunes au minimum l'atelier se déroulera selon la date, le lieu, les horaires et les tarifs suivants :

- « Atelier initiation au dessin de personnages de film, dessin animé et bande dessinée » vacances d'hiver le mercredi 6 mars 2019
- Lieu : Mairie de Soisy-sous-Montmorency
- Horaire : de 10h à 13h le matin et de 14h30 à 17h30 l'après-midi
- Tarif prestation : deux cent dix euros Net (210,00 € Net), le Service Animation Jeunesse se chargera de l'achat des fournitures nécessaires à la réalisation de cet atelier.

**Article 2 :** La ville de Soisy-Sous-Montmorency prend en charge la totalité des frais engagés pour la mise en place des ateliers, soit le montant total de la prestation qui est fixé à deux cent dix euros Net (210,00 € Net).

Madame Fanny MONTIER acquittera le versement des salaires, charges sociales et fiscales que cette prestation engendre.

Le paiement de la prestation se fera par mandat administratif, après service fait et dans un délai de 30 jours, sur présentation d'une facture en double exemplaire.


H.


**Article 3** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville pour l'exercice en cours.

**Article 4** : La présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Trésorier principal de Montmorency.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



 Luc STREHAIANO

Acte certifié exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT.

Le 10 JAN. 2019

*La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

# CONVENTION

Ville de Soisy-sous-Montmorency – Fanny MONTIER

N° de SIRET : 819 487 596 00010

## Entre les soussignés :

Madame Fanny MONTIER, dessinatrice, domiciliée 50 rue de la Fosse aux Moines, à Montmorency 95160,

Et,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190109-SAJ2019DEC006A]-CC

Accusé certifié exécutoire

Accusé certifié exécutoire

Affichage : 10/01/2019

La Ville de Soisy-sous-Montmorency, représentée par son Maire, Monsieur Luc STREHAIANO, Vice-président délégué du Conseil départemental,

Pour l'autorité compétente par délégation

Il a été convenu ce qui suit :



### I) Conditions générales

Madame Fanny MONTIER, dessinatrice, s'engage à animer un atelier d'initiation au dessin de personnages de film, dessin animé et bande dessinée, organisé par la ville de Soisy-sous-Montmorency le mercredi 6 mars 2019 le matin de 10h à 13h et l'après-midi de 14h30 à 17h30, pour un effectif minimum de 8 jeunes et au maximum de 15 jeunes âgés de 10 à 17 ans.

Les ateliers se dérouleront, selon les dates, le lieu, les horaires et les tarifs suivants :

- « Atelier initiation au dessin de personnages de film, dessin animé et bande dessinée » vacances d'hiver le mercredi 6 mars 2019
- Lieu : Mairie de Soisy-sous-Montmorency
- Horaire : de 10h à 13h le matin et de 14h30 à 17h30 l'après-midi
- Tarif prestation : deux cent dix euros Net (210,00 € Net).

### II) Modalités de paiement

La ville de Soisy-Sous-Montmorency prend en charge la totalité des frais engagés pour la mise en place de l'atelier, soit le montant total de la prestation qui est fixé à deux cent dix euros Net (210,00 € Net).

Madame Fanny MONTIER acquittera le versement des salaires, charges sociales et fiscales que cette prestation engendre.

Le paiement de la prestation se fera par mandat administratif, après service fait et dans un délai de 30 jours, sur présentation d'une facture en double exemplaire.

Fait à Soisy-sous-Montmorency,

Le 07/01/2019

Pour la Ville de Soisy-sous-Montmorency  
Le Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental



Madame Fanny MONTIER

Monsieur Luc STREHAIANO